



RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 40259
Numéro SIREN : 479 904 534
Nom ou dénomination : TEMPUS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2013 sous le numéro de dépôt 1409



TEMPUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 936 000 €
Siège Social : ZI Route de Tréwilliers
25450 DAMPRICHARD
479 904 534 RCS BELFORT

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 JUIN 2013**

L'an deux mille treize,
Le quatorze juin,
A dix-sept heures,
Au siège social à DAMPRICHARD,

Monsieur Olivier BURDET,

Associé unique de la société TEMPUS,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société TEMPUS a dépassé, au titre du dernier exercice clos et en tenant compte de sa situation ainsi que de celle des sociétés qu'elle contrôle, deux des seuils fixés par la législation sur les comptes consolidés.

Elle est donc tenue, outre d'établir des comptes consolidés, et en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique nomme, conformément aux dispositions de l'article L. 823-2 du Code de commerce, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société GESCOREC AUDIT, dont le siège est situé 39 rue Léon et Georges Bazinet – 39300 CHAMPAGNOLE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Christian PASTEUR, demeurant 85 rue de la République – 39110 SALINS LES BAINS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

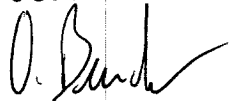
08

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Baud', written over the printed text 'POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME'.